



Réunion des États parties

Distr. générale
24 juin 2021
Français
Original : anglais

Trente et unième Réunion

New York, 21-25 juin 2021

Décision concernant les amendements aux règles de gestion financière du Tribunal international du droit de la mer

La Réunion des États parties,

Approuve les amendements aux règles de gestion financière du Tribunal tels qu'énoncés dans l'annexe du document [SPLOS/31/5](#), qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2021, conformément à la modification qu'il est proposé d'apporter à la règle 114.1, et s'appliqueront à la période financière 2021 et aux périodes suivantes.

